

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2017

### Création d'un poste d'attaché territorial

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recourir à la création d'un poste d'attaché au niveau du service administratif

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **CREER** un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er juin 2017.
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

La délibération est approuvée à 12 voix pour et 7 voix contre

Christian MATHON,  
Maire de Capinghem